

EKORS INTERIM 4, rue Fabre d'Eglantine - 75012 Paris SARL au capital de 100 000 € SIRET : 825 228 570 00024 Garant Financier : Socamett Tél./Fax: 01 40 19 99 68

E-mail: contact@ekors-interim.fr

RELEVÉ D'HEURES INDIVIDUEL

Exemplaire à retourner par fax ou par e-mail

SALARIÉ TEMPORAIRE					ENTREPRISE UTILISATRICE		
						ilemander	
CONTRAT N° Semaine N° _			du	au _			
A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE					Fait à		
JOUR	DATE	HEURES	Dont heures de nuit	OBSERVATION		Le Au cas ou l'exemplaire du contrat de mise à disposition qui nous est destiné ne nous serait pas retourné, le relevé d'heures signé par vos services	
Lundi						sera considéré comme une acceptation de nos diverses conditions figurant sur ce contrat, et en	
Mardi						particulier, la qualité de commettant vis à vis du personnel délégué. (En vertu de l'article 1384 alinéa 19).	
Mercredi						La signature du salarié chargé de superviser les travaux par l'entreprise utilisatrice vaut un cachet.	
Jeudi						SIGNATURE ET CACHET DU CLIENT :	
Vendredi						Votre signature certifie l'exactitude des éléments consignés et emporte reconnaissance de l'exécution satisfaisante du travail.	
Samedi							
Dimanche							
TOTAL EN CHIFFRE	NB : Les heures sont exprimées en centièmes						
TOTAL EN LETTRE						Acompte Signature de l'intérimaire	
FIN DE MISSION Oui Non 🗆						Signature de tinterimane	
La Mission s'	est-elle tern	ninée normalem	ent? C	Dui 🔲 Nor	n 🗆		
Si NON, pou	rquoi ?						
Fin de mission : I	a mission doit	être exercée jusqu'au	terme indiqué sur	le contrat de mise à	disposition (Article	e L.1251-11 à L.1251-31 et L.1251-35 et L.1251-43 du code du	

Note: Notre personnel doit respecter les horaires et le règlement intérieur de votre entreprise. Il est rémunéré par nos soins et ne peut recevoir aucun acompte de votre part. Le relevé d'heures signé et tamponné, engage le règlement des salaires et donc de la facturation qui vous sera adressée, ainsi que le respect de nos conditions générales de prestation.